

<https://ricochets.cc/Election-Abstention.html>



# Abstention où vous mettez les pieds

- Les Articles -



Date de mise en ligne : lundi 27 janvier 2020

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

L'abstention est devenue objet de débat, on a pu le voir sur le site ici même.

Pourtant, au départ elle n'est que l'expression d'un je-m-en-foutisme individuel, l'art ultime d'abandonner son pouvoir aux autres.

Car une élection, dans notre système actuel, c'est ça : on Â« confie Â» à un autre (ou plusieurs) le soin de décider à notre place.

C'est aussi le cas quand on fonctionne par Â« mandat Â» électif, la différence étant que si un individu ne remplit pas son mandat correctement on le lui retire rapidement (mandats révocables) tout en invalidant le ou les votes du ou des mandants mis en cause.

Alors qu'un élu, une fois en place il fait ce qu'il veut, on le voit tous les jours, y compris en changeant d'étiquettes en cours de route, à l'image de Pascal Pertusa (par exemple), maire de Chabeuil, élu conseiller départemental sous l'étiquette PS et qui siège désormais sous LREM.

C'est comme si dans sa boîte on votait pour un délégué syndical CGT qui en cours de mandat (non-révocable...) décide de prendre sa carte à la CFDT.

Mais aujourd'hui, l'abstention est devenue affaire de média, on la commente, on la dissèque, on l'ausculte, on fait des sondages etc etc.

L'abstention a bel et bien aujourd'hui un impact médiatique.

Mais malgré tout, elle n'a que ça comme impact.

Car l'abstention n'est évidemment pas prise en compte dans les calculs d'attribution de sièges, le système électoral français permettant d'être élu même si les foules ont boudées les urnes.

Aux élus ça ne pose aucun problème, ils empochent les tunes (totalement) et vont (plus ou moins) siéger sans aucune gêne.

On peut même être élu au premier tour sans majorité réelle, à l'exemple d'un LREM dans la Somme qui remporte Â« son Â» siège avec seulement 26.4% des voix des inscrits (49.6% d'abstention, donc majorité relative de 53.85% pour lui) .

Sinon on peut facilement se consoler en second tour, comme pour (encore un simple exemple) Eric Coquerel (FI, Seine-Saint-Denis) élu au second tour avec 15.52% des inscrits après être arrivé en seconde position au premier tour avec 6,89% des inscrits !

Majorité relative, légitimité relative ?

Faut pas rêver.

Perso, je n'ai plus du tout le goût de légitimiser cette parodie démocratique, d'autant que je ne reconnais nullement ni pertinence ni efficacité à ce mode décisionnaire, qui est calqué sur des échelles et des considérations politico-historiques ne correspondant pas à nos échelles humaines et individuelles.

En clair, je ne vois pas pourquoi mon délégué devrait se mêler de **tout** ce qui doit être fait en Bretagne ou en Alsace, et vice versa.

Mais c'est un autre débat.

Tout comme le débat sur le vote peut aussi être différencié d'ailleurs.

Je disais que les échelles politiques actuelles dans ce pays (qui n'est pas **mon** territoire) ne me semblent pas valables, pas de raison donc que j'y participe.

Cependant, concernant les élections municipales, le problème peut se poser différemment.

Nous sommes en effet là dans un cadre correspondant bien plus à la notion de Â« territoire de vie Â», une échelle que Murray Bookchin définit comme la base de ce que devraient être nos sociétés (le municipalisme libertaire) et dans laquelle on se reconnaît très aisément. Nos lieux de vie, de travail, de famille, etc etc.

Nos vies, quoi.

Les « listes citoyennes » montrent de ce point de vue qu'il existe une volonté locale réelle de reprendre en main la gestion directe de nos territoires. Les municipales étant d'ailleurs les élections les moins impactées par l'abstention derrière les présidentielles : aux municipales, l'abstention ne franchit la barre des 30% qu'en 2005 (record en 2014 avec 37,9% d'abst.) alors qu'aux législatives cette barre a été franchie depuis 1988 pour atteindre son niveau record en 2017 avec 57.36% d'abstention.

A la limite, ce qui est désolant c'est de constater que l'élection la mieux suivie reste celle du président (petit record en 2017 avec 25,44% d'abstention).

Voir le peuple de France courir se choisir un grand chef (qu'il soit Grand Timonier, Petit Père de Peuples, Duce, Führer, Sauveur ou Conducator, voir simple marionnette) me désole.

Mais bon, ce n'est que mon point de vue.

Quoiqu'il en soit, l'abstention peut être une arme politique, puisqu'elle permet de mettre en cause (dans la parole politique et contestataire) la légitimité des élus, et donc aussi par contre-coup leurs lois.

Mais pour s'abstenir, il faut être inscrits sur des listes !

C'est très basique, bien sûr, mais en même temps...

Les listes sont d'ailleurs désormais scrupuleusement, et à chaque scrutin, consciencieusement « nettoyées » (sensément pour rayer des listes des individus n'habitant plus la commune pour cause de décès, déménagements etc) depuis deux décennies pour limiter l'abstention à son minimum.

On a même régulièrement des histoires d'électeurs rayés des listes à tort, certaines communes étant très zélées...

Du coup, l'abstention devient un acte politique quand on fait le choix d'aller s'inscrire pour ne pas voter.

Certains vont même jusqu'à aller faire un tour dans le bureau de vote les jours J, histoire d'aller au bout de la démarche et de montrer qu'on reste pas chez soi par pur fainéantise ou abdication.

Mais, concernant une vraie liste citoyenne, j'avoue que ça peut être tentant pour un citoyen d'aller voter, surtout sur les petites communes où les gens qui s'investissent se connaissent et sont (plus ou moins) connus.

Le seul gros bémol dans ce cas précis - en plus de la non-révocabilité des mandats - restant que le système de répartition des sièges est anti-démocratique avec sa prime au vainqueur (la liste arrivée en tête obtient automatiquement la moitié (arrondi au supérieur) des sièges à pourvoir, le restes étant attribués à la proportionnelle (y compris avec la liste déjà pourvue de 50% des sièges).

A chacun de voir...

;)